

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 17 AVRIL 2024 à 09h
Forum du casino – salle Porquerolles



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des Associations Sportives et touristiques
Monsieur MICHELET, Représentant des services nautiques
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Madame CURNILLON, Représentante des Associations Sportives et Touristiques
Madame ROSSO, Représentant de la CCI du Var
Monsieur GRIMARD, Chef du Pôle des plans d'eau
Madame CADIOU, Cheffe du Pôle financier
Madame BLATT, Cheffe du Pôle Administratif et Juridique
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche
plaisance
Monsieur POLYCARPE, Chef du Pôle Opérationnel

Envoi des Convocations par mail le 28 Mars 2024

Envoi des Documents par mail le 5 Avril 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
3. Reprise des résultats au budget 2024
4. Bilan d'activité 2023
5. Statistiques 2023
6. Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
7. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
8. COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
9. Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 9h07. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 27 MARS 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 27 mars 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. BRUNEL rappelle que le Compte Financier Unique -CFU- retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser et se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		221 201,13
Opérations de l'exercice	215 756,63	209 988,37
Résultat de clôture	215 432,87	

Restes à réaliser		0,00
-------------------	--	------

Résultat définitif	215 432,87	
---------------------------	-------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		98 115,77
Opérations de l'exercice	577 175,58	497 045,07
Résultat de clôture	17 985,26	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Résultat définitif	17 985,26	
---------------------------	------------------	--

TOTAL CUMULE	233 418,13	
---------------------	-------------------	--

Le budget est correctement exécuté puisque le taux de réalisation aurait été de 95% en dépenses d'exploitation en cas de rattachement effectué, ce qui aurait également entraîné un déficit sur l'exercice de 100 000€, comme le rappelle Mme CADIOU.

M.BRUNEL félicite Mme CADIOU pour cette présentation claire permettant une meilleure compréhension des différents mouvements comptables.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2024

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques 2023 des Ports d'Hyères Saint Pierre, la Capte, l'Ayguade, Auguier et Le Niel, a constaté les résultats suivants :

- Pour la régie du Port Saint Pierre :
 - Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
 - Excédent section d'investissement : 482 039,77 €

- Pour la régie du Port de l'Ayguade :
 - Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
 - Excédent section d'investissement : 215 432,87 €

- Pour la régie du Port de la Capte :
 - Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
 - Excédent section d'investissement : 237 977,50 €

- Pour la régie du Port Auguier :
 - Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
 - Excédent section d'investissement : 99 048,92 €

- Pour la régie du Port du Niel :
 - Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
 - Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – BILAN D'ACTIVITE 2023

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2023 du Port de l'AYGUADE :

- Régie UNIQUE regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la Commune à compter du 1er janvier 2024

- Au cours de 2023 :

→ 5 conseils portuaires

→ 6 conseils d'exploitation

→ 1 CLUPP réuni le 11 octobre 2023

-44 agents au service des ports

- Infrastructures portuaires :

- 117 postes d'amarrage en aval, 295 postes en amont T= 412 postes

Dont : 218 abonnés

90 LD

104 postes passager (DRS + escale)

- Activités de la régie :

- Liste attente : 5 postes attribués sur 196 inscrits

- Finances :

- Mode de paiement : Paiement en ligne : 35% en 2023 alors que 5% en 2022

- Clôture de l'exercice : résultat net global de 233 418€

- CA : 475 K€

- Capital restant dû : 85 K€ en 2022 et 68 K€ au 31.12.2023

- Capacité de désendettement : 0,61 année

Il est proposé au Conseil de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – STATISTIQUES 2023

M.GRIMARD présente une synthèse de l'année 2023 :

Abonné : 218

C.L.D. env. 87 bateaux en moyenne par mois

Réservations saisonnières : Moyenne estivale* : 43 bateaux/mois (uniquement des bateaux en novembre et décembre, soit environ 2 bateaux/mois)

Moyenne hivernale* : 1 bateau/mois

Escale ou prolongation : Moyenne estivale : 33 bateaux/mois

Moyenne hivernale : 19 bateau/mois

Minimum de 15 bateaux en janvier, soit une moyenne d'1 bateau entrant tous les 2 jours pour une durée moyenne de 30 nuits, soit environ 14 bateaux présents par jour ,

Maximum de 64 bateaux en Août, soit une moyenne de 2 bateaux entrants par jour pour une durée moyenne de 16 nuits, soit une trentaine de bateaux présents par jour.

**Période estivale : Mai à Octobre*

**Période hivernale : Novembre à Avril*

A la demande de M. CHOPPE, il est précisé que l'été le port est plus chargé, mais qu'un travail est en cours pour augmenter le nombre de bateaux accueillis en périodes plus creuses.

M.BRUNEL rappelle que la baisse des nuitées en réservations saisonnières est un effet transfert avec la hausse des nuitées en CLD dont le type de contrat facilite la gestion tout en rassurant les usagers qui n'ont pas besoin de s'inscrire au 10 janvier de chaque année.

Mme CURNILLON, malgré la situation financière, s'interroge sur la possibilité d'effectuer un dragage en amont afin de permettre l'amarrage de bateaux sur cette zone, pour le moment difficile à exploiter.

M. L'HENAFF indique que les services de l'Etat ont autorisé un dossier pluriannuel sur une durée de 10 ans, ce qui va permettre d'effectuer les dragages de la passe dès que nécessaire. De plus, les services portuaires tentent de rationaliser le dragage pour en diminuer le coût, mais il est reconnu qu'un travail sur les tarifs est en cours, faute d'être concurrentiel sur la partie amont face aux ports privés.

Il est rappelé que la priorité, aujourd'hui, est la stabilisation des dépenses en exploitation avec la rationalisation des dragages.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicités les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparait opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

Prestation	Tarif
<u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u>	4 €HT /ml du navire en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières : <i>Exemple :</i> <ul style="list-style-type: none">- Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : $6 \times 4 = 24$ €HT- Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : $7 \times 4 = 28$ €HT
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u>	4 €HT / m² / mois

<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire</u>	150 € HT / container de 20 pieds soit 33 € HT m² / mois

Pour répondre aux interrogations de M. CHOPPE concernant la facturation du nettoyeur haute pression, il est indiqué que la zone d'activités va facturer son utilisation lors de la prise de rendez-vous obligatoire.

Cet appareil permet le nettoyage de la coque à l'eau salée et son rinçage à l'eau douce grâce à la désalinisation de l'eau de mer.

M.L'HENAFF rappelle que l'idée est d'entreprendre des actions vertueuses de préservation de la ressource naturelle en eau sur le port afin de permettre l'obtention de dérogation en cas de crise sécheresse.

Il est toutefois possible aux usagers de venir avec leur propre nettoyeur haute pression.

M.CHOPPE regrette que le système soit devenu payant tout en comprenant le nécessaire équilibre financier.

Il est proposé au Conseil de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

M. BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée de un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS

Il est proposé d'ajouter au titre 5 – PRESTATIONS ANNEXES AUX POSTES D'AMARRAGE, les points suivants :

Article 5.4 : REDEVANCE DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Article 5.4.1 : Redevance de stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire

- *Le stationnement de containers ou remorques de stockage est consenti aux usagers bénéficiant d'une autorisation délivrée par la Direction des Ports.*
- *La redevance de stationnement est calculée selon délibération du Conseil Municipal.*

Article 5.4.2 : Redevance de stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle

- *Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle est consenti aux professionnels bénéficiant d'une autorisation délivrée par la Direction des Ports.*
- *La redevance de stationnement est calculée selon délibération du Conseil Municipal.*

Il est proposé aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

1er point : POLE OPERATIONNEL (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression à 200 bars et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

L'équipement de collecte et de filtration des eaux de carénage de la zone est également présenté.

2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et que le parc automobile des services portuaires a été complété d'un véhicule terrestre électrique supplémentaire en location.

M.L'HENAFF insiste sur la présence de saisonnier dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

3ème point : SOF 2024

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques. Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

Il est également indiqué qu'une obligation préfectorale impose jusqu'à la fin de l'été la fouille des passagers de la TLV.

En réponse à M.QUILLIER, il est précisé que la SOF débutera le samedi 20 avril pour terminer le 27 avril sachant qu'à partir du jeudi 25 avril les concurrents non qualifiés pour les middle race quitteront les lieux.

Les questions diverses étant terminées à 9h55, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire du Port de l'AYGUADE.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

